VENTES AUX ENCHERES.

Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Bâtisse solide en briques, à deux étages

No. 1018 rue Iberville près de la rue Nord Rempart

11 CHAMBRES, BAINS, ÉGOUT ET CONDUITES D'EAU

WM. B. MAGNARD vs MARIE KATE MAGNARD ET AL

No. 107,565 Cour Civile de District, Division E.

Aux enchères publiques, 11 Fevrier, 1915 à midi

A la Bourse des Propriétes Foncières, No. 311 rue Baronne

En conformité, et en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 7 décembre 1914, et signé en cour ouverte le 11 décembre 1914, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire du partage de Wm. B. Magnard vs. Marie Kate Magnard, et als., dossier No. 107,565, qui m'a été adressé, j'offrirai aux enchères publiques, au jour, heure et lieu, ci-dessus mentionné la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Bourgogne, Nord Remparts, et Iberville (anciennement Customhouse), mesurant vingt six pieds face à la rue Bienville, sur une profondeur de cent dix neuf pieds et deux pouces. La dite propriété étant sujette à un loyer de terrain en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans. Etant la même propriété qui a été acquise par le demandeur et ses co-propriétaires par héritage de Laura Chase, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, le 26 juillet 1898, et lequel jugement a été dûment enregistré dans le bureau des aliénations de la Paroisse d'Orléans, dans le livre 109, folio 650.

CONDITIONS — Comptant, l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de 10 pour cent à l'encanteur, pour garantir la vente, assumer les taxes pour l'année 1915, et payer pour l'acte de vente qui sera passé devant Boisdore Houen, notaire.

LIONEL M. RICAU, Encanteur

LAZARUS, MICHEL & LAZARUS.
Avocats pour le demandeur.
CONRAD C. COLLINS,
Avocat pour le défendeur
jan 10,17,24,31 fev—7,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE

Nos. 3204-3206 RUE IBERVILLE entre les rues Rendon et Lopez

SUCCESSION DE NICHOLAS BARTH

No. 110,259 Cour Civile de District, Division "A".

A L'ENCHERE PUBLIQUES, JEUDI 11 FEVRIER 1915 A MIDI

A la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne

Conformément à, et en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, remplaçant l'Hon. T. C. W. Ellis, présentement en villégiature, le dit ordre daté et signé le 28 décembre 1914, dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté, je procéderai à la vente, aux enchères publiques, JEUDI, 11 février 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses y appartenant, et tous les droits, voies, privilèges, et dépendent; le dit lot situé dans le Deuxième District de cette ville sur l'Ilet No. 421, borné par les rues Customhouse (maintenant Iberville), Rendon, Lopez et Canal, désigné sous le numéro et sur un plan dressé par Reizenstein, daté le 9 mai 1877, et d'après ce dit plan le lot mesure trente pieds, six pouces, face à la rue Customhouse (maintenant Iberville), par une profondeur de cent neuf pieds, six pouces, entre lignes parallèles, et consigné au dossier du Bureau des Aliénations, livre No. 204, folio 438. Les améliorations comprennent un cottage double, Nos 3201-3206 rue Iberville, et ayant quatre chambres de chaque côté, sur une rue pavée.

CONDITIONS — Un tiers ou au-dela comptant, et le solde, s'il y en a, sujet à un crédit d'un an, ou d'un et deux ans, au gré de l'acquéreur la portion de crédit sera représentée par des billets à l'ordre de l'acquéreur, signés et endossés par lui, et portant un intérêt de huit pour cent par an, à dater de l'adjudication, jusqu'à complet paiement, les dits billets garantis par hypothèque spéciale et par bien et privilège de vendeur sur la propriété ainsi vendue avec la clause "de non aliénando," et toutes les conventions usuelles de garantie, dix pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès, la dite propriété devra être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devra être transferee au porteur des billets; l'acquéreur convenant de payer les taxes de l'année 1915. Un dépôt de dix pour cent devra être fait au moment de l'adjudication. Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, sera passé devant Gus J. Ricau, notaire.

LIONEL M. RICAU,
Jan—10,17,24,31 fév—7,11 Encanteur

PAR ALBERT L. PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le liquidateur de la National Automatic Electrical Supply Company, No 618 rue Gravier

Comprenant le grand assortiment d'objets Electriques, Télégraphe et Telephone, éventails, moteurs, batteries, meubles, fils, et un multitude d'articles appartenant à ce genre d'affaires, également un coffre fort caisse enregistreuse, machine à compter et mobilier de bureau.

In Re Standard Electrical Novelty Co. vs National Automatic Supply Company.

No. 106,716, Cour Civile de District Paroisse d'Orleans, Division C, aux enchères publiques, le LUNDI, 25 janvier 1915, à 11 heures du matin, sur les lieux, au No 618 rue Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division E, daté le 12 janvier 1915.

CONDITIONS — Comptant.

ALBERT L. PAUL, Encanteur.
C. C. SOCOLA, Liquidateur
EDGAR M. CAHN, JOHN WAGNER, CLAUDE C. JOHNSON, Avocats
jan—14,17,24,25

Par JAS. A. BRENNAN ET FILLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Cottage simple No. 1413 rue Columbus.

Entre les rues Villeré et N. Robertson

Un certain lot de terrain avec bâtisse double habitation sur le derrière contenant quatre chambres, loué au bas taux de $10 par mois.

Emile John Seely, et als vs John Seely, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orleans — No 108,076 — Division D — Sera vendu aux enchères publiques MARDI, 26 janvier 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, par Jas. A. Brennan, encanteur, en vertu d'un et suivant un jugement rendu en cour ouverte le 17 décembre 1914, et signé le 24 décembre 1914, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans, Division E, dans l'affaire et dessus intitulée, la propriété suivante savoir

Un certain lot de terre, faisant partie du lot 66, dans l'Ilet 62c, borne par les rues Columbus, Lafayette et Villeré, mesurant, suivant mesure américaine, trente et un (31) pieds, onze (11) pouces et cinq (5) lignes de face sur la rue Columbus, par quatre vingt quatre (84) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

CONDITIONS — Comptant, dix pour cent de dépôts au moment de la vente, acte de vente devant Joseph Lautenschlaeger, Esq., notaire public, aux frais de l'acheteur.

der—23,27 jan—3,10,17,24,26

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Lulu Leontine Knopps.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orleans — No. 111,121 — Division B — Attendu que Eugène Joanen, Sr., a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'exécuteur datif testamentaire dans la succession de Lulu Leontine Knopps, decédée intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
L. DE FORTER, WM. J. FORMENTO,
Avocats. Jan—22,26,31

Succession de Mme Eliza Destrehan Rogers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 110,891 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par S. Locke Breaux, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
CAGE, BALDWIN & CHABITES, Avocats.
Jan—22,27,31

Succession d'Edwin A. Clark.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orleans — No. 108,075 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Elizabeth A. Stewart, veuve d'Edwin Clark, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
SUTTON & [illegible], Avocats.
Jan—10,17,24

VENTES AUX ENCHERES.

Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Bâtisse solide en briques, à deux étages

No. 1018 rue Iberville près de la rue Nord Rempart

11 CHAMBRES, BAINS, ÉGOUT ET CONDUITES D'EAU

WM. B. MAGNARD vs MARIE KATE MAGNARD ET AL

No. 107,565 Cour Civile de District, Division E.

Aux enchères publiques, 11 Fevrier, 1915 à midi

A la Bourse des Propriétes Foncières, No. 311 rue Baronne

En conformité, et en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 7 décembre 1914, et signé en cour ouverte le 11 décembre 1914, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire du partage de Wm. B. Magnard vs. Marie Kate Magnard, et als., dossier No. 107,565, qui m'a été adressé, j'offrirai aux enchères publiques, au jour, heure et lieu, ci-dessus mentionné la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Bourgogne, Nord Remparts, et Iberville (anciennement Customhouse), mesurant vingt six pieds face à la rue Bienville, sur une profondeur de cent dix neuf pieds et deux pouces. La dite propriété étant sujette à un loyer de terrain en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans. Etant la même propriété qui a été acquise par le demandeur et ses co-propriétaires par héritage de Laura Chase, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, le 26 juillet 1898, et lequel jugement a été dûment enregistré dans le bureau des aliénations de la Paroisse d'Orleans, dans le livre 109, folio 650.

CONDITIONS — Comptant, l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de 10 pour cent à l'encanteur, pour garantir la vente, assumer les taxes pour l'année 1915, et payer pour l'acte de vente qui sera passé devant Boisdore Houen, notaire.

LIONEL M. RICAU, Encanteur

LAZARUS, MICHEL & LAZARUS.
Avocat pour le demandeur.
CONRAD C. COLLINS,
Avocat pour le défendeur
jan 10,17,24,31 fev—7,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE

Nos. 3204-3206 RUE IBERVILLE entre les rues Rendon et Lopez

SUCCESSION DE NICHOLAS BARTH

No. 110,259 Cour Civile de District, Division "A".

A L'ENCHERE PUBLIQUES, JEUDI 11 FEVRIER 1915 A MIDI

A la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne

Conformément à, et en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, remplaçant l'Hon. T. C. W. Ellis, présentement en villégiature, le dit ordre daté et signé le 28 décembre 1914, dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté, je procéderai à la vente, aux enchères publiques, JEUDI, 11 février 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses y appartenant, et tous les droits, voies, privilèges, et dépendent; le dit lot situé dans le Deuxième District de cette ville sur l'Ilet No. 421, borné par les rues Customhouse (maintenant Iberville), Rendon, Lopez et Canal, désigné sous le numéro et sur un plan dressé par Reizenstein, daté le 9 mai 1877, et d'après ce dit plan le lot mesure trente pieds, six pouces, face à la rue Customhouse (maintenant Iberville), par une profondeur de cent neuf pieds, six pouces, entre lignes parallèles, et consigné au dossier du Bureau des Aliénations, livre No. 204, folio 438. Les améliorations comprennent un cottage double, Nos 3201-3206 rue Iberville, et ayant quatre chambres de chaque côté, sur une rue pavée.

CONDITIONS — Un tiers ou au-dela comptant, et le solde, s'il y en a, sujet à un crédit d'un an, ou d'un et deux ans, au gré de l'acquéreur la portion de crédit sera représentée par des billets à l'ordre de l'acquéreur, signés et endossés par lui, et portant un intérêt de huit pour cent par an, à dater de l'adjudication, jusqu'à complet paiement, les dits billets garantis par hypothèque spéciale et par bien et privilège de vendeur sur la propriété ainsi vendue avec la clause "de non aliénando," et toutes les conventions usuelles de garantie, dix pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès, la dite propriété devra être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devra être transferee au porteur des billets; l'acquéreur convenant de payer les taxes de l'année 1915. Un dépôt de dix pour cent devra être fait au moment de l'adjudication. Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, sera passé devant Gus J. Ricau, notaire.

LIONEL M. RICAU,
Jan—10,17,24,31 fév—7,11 Encanteur

PAR C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Porter

A la Cour de District Civile de la Paroisse d'Orléans. — Par C. A. Tessier et Fils, C. A. Tessier, encanteur, bureaux 131, rue Carondelet.

MARDI 2 FEVRIER 1915

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 21 décembre 1914, de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la dite cour, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis de la même cour, actuellement absent en congé, la propriété suivante, savoir

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No. 842d, rue Sud Claiborne, situé dans le sixième district de cette ville; le dit lot est désigné par le No. 666, borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Sud Claiborne, Delachaise et Willow, sur un plan de Geo. de Armas, voyer, daté du 13 janvier 1904, annexé à un acte de vente devant Benjamin Grey, notaire public, daté du 10 mars 1905, le dit lot mesure d'après le dit plan trente pieds de face sur la rue Claiborne, par une profondeur de cent-cinquante pieds entre lignes parallèles, situé à une distance de cent-cinquante pieds de l'angle de la rue Sud Claiborne et de l'avenue de la Louisiane.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant, le reste s'il y en a un, à crédit pour un an à l'option de l'acquéreur; la portion à crédit mise en évidence par un billet signé et endossé par lui et portant huit pour cent d'intérêt par année du jour de l'adjudication jusqu'au payement, garanti par une hypothèque spéciale, bien et privilège sur la dite propriété vendue sous parte non aliénable et toutes les clauses habituelles de sécurité. L'acheteur devra payer les taxes de 1914. Dix pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente devant J. A. Woodville, Esq., notaire public, aux frais de l'acheteur.

J. A. PARSONS, ESQ., Avocat.
jan 2,3,10,17,24,31 fev—2

Par J. L. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE

Mlle Lee Curran vs James C. Kellogg, et als

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orleans — No. 101,040 — Division D — Sera vendu en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable cour Civile de District pour la Paroisse d'orleans, Division D, dossier No. 110,040, dans l'affaire intitulée Mlle Lee Curran vs James C. Kellogg, et als, le dit jugement lu et rendu le 11 décembre 1914, et signé le 17 décembre, et le dit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur public, j'offrirai à vendre aux enchères publiques, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 123 Dd, 28 janvier 1915, la propriété décrite dans l'inventaire rendu dans cette affaire

Un certain lot de terre avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en quelque sorte s'appartiennent, situé dans le septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, anciennement ville de Carrollton, Paroisse d'Orleans, dans l'Etat dans l'Ilet borné par les rues Pearl, Burdette, Adams et Commerciale, désigné par le numéro 15, de l'Ilet No. 55, sur un plan annexé à un acte passé devant A. Hero, Jr., un notaire public dans la ville de la Nouvelle-Orleans, le 22 mars 1882, tiré par W. H. Williams, voyer, annexé au dit 11 mai 1873, et mésurant 30 pieds de face sur la rue Burdette, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. La propriété porte le numéro municipal 109 rue Burdette.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devra assumer les impôts de 1915, les frais de l'acte de vente y compris les certificats exigés, devant E. D. Charbonnet, notaire public.

L'acheteur devra déposer 20 pour cent du prix de l'achat au moment de l'adjudication (sans intérêt ni pénalité) à

Encanteur, 820 rue Commune.

MLLE FLORENCE LOEBER,
Avocat pour le demandeur.
déc—27 jan—3,10,17,24,28

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Hattie E. Lawrence.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,756 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par James D. Kenney, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. S. MAHONEY, Avocat.
Jan—14,18,21

Succession d'Abraham Jacob.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 109,663 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Major Washington, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
MELONCY CHARLES SONIAT, Avocat.
Jan—14,18,21

VENTES AUX ENCHERES.

Par STROUDBACK & LATTER

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme James J. Grady — No. 110,521, Cour Civile de District, Division E.

Double cottage, 2812-14 rue Melpomène, entre Clara et Willow; de même que le double cottage 2715-17 rue Fèlicité, entre Clara et Willow.

Les dites propriétes traversent le block et seront vendues ensemble aux enchères publiques

MERCREDI, le 3 février, No. 318 rue Baronne

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, vendra aux enchères publiques à la date mentionnée en vertu d'un ordre signé le 28 décembre 1915 par l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée et numerotée, les propriétés suivantes, savoir

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les batiments et améliorations y appartenant et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages, qui en dépendent ou seront acquis, qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Melpomène, Willow (anciennement Martin) et Clara et route Fèlicité, le dit lot est désigné par le No. 4 sur un plan tiré par C. A. De Armas, voyer, daté du 15 février 1866, et déposé au bureau de William Shannon, ancien notaire, pour référence, d'après lequel dit plan le dit lot mesure trente et un (31) pieds, sept (7) pouces et trois (3) lignes en largeur sur le derrière, par cent dix sept (117) pieds, six (6) pouces et cinq (5) lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Clara et cent dix (110) pieds, un (1) pouce et cinq (5) lignes sur la ligne le séparant du lot No. 5.

2 Un certain lot de terre ensemble avec les batiments et améliorations y appartenant et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et prescriptions, qui en dépendent ou seront acquis, qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans les mêmes district et ilet que la propriété décrite ci-dessus, designé comme lot No. vingt cinq sur une plan de L. H. Pilie, voyer, daté du 10 mai 1860, déposé au bureau de C. E. Fortier, ancien notaire, comme plan No. 68, et mesurant d'après le dit plan trente deux (32) pieds de face sur la route Fèlicité, la même largeur sur le derrière, par une profondeur de quinze (15) pieds, cinq (5) pouces et cinq (5) lignes sur la ligne de lot No. vingt-six, et quinze (15) pieds, quatre (4) pouces sur la ligne du lot vingt-quatre. Les améliorations chacune consiste en un double cottage avec 3 chambres de côté.

CONDITIONS — Un tiers ou davantage comptant à l'option de l'acheteur, la balance s'il y en a une, sera représentée par les notes de l'acheteur pour un et deux ans après date, portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente aux enchères jusqu'au payement, et garanties par hypothèques et bien de vente et privilège sur la propriété vendue, et toutes les clauses de sécurité habituelles, les loyers de la dite propriété n'appartiendront à l'acheteur qu'à partir du moment du passage de l'acte de vente, qui sera devant W. W. Young, notaire public, aux frais de l'acheteur. Dix pour cent de dépôt exigés au moment de l'adjudication. L'acheteur devra assumer les taxes pour l'année 1915 et le coût des timbres de revenu.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs
jan 2,3,10,17,24,31 fév—3

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente en partage.

Mme Nellie Lehmann Frank, et als., vs. Charles E. Davis — No. 110,225, Cour Civile de District, Division D.

Sans limite, sans réserve, au plus haut et dernier enchérisseur offre extraordinaire de propriété de valeur comme sous le nom du Théâtre Lyrique, ensemble avec les meubles, installations, mise en scène, chaises, etc., d'après l'inventaire consigné au dossier, situé à l'angle des rues Iberville et Bourgogne; un ilet de la rue Canal et vis-à-vis des bâtisses Kress, Maison Blanche et Audubon, sera vendu aux enchères publiques le 3 février 1915 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, bureaux No. 326 rue Baronne, vendra aux enchères publiques à la dite date en vertu d'un jugement lu, rendu et signé le 30 décembre 1914, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante, savoir:

Une certaine pièce ou portion de terre, ensemble avec tous les bâtiments et toutes les améliorations et toutes les appartenances y appartenant, située dans le Deuxième District de la ville, désignée sous la lettre A dans l'Ilet No. 66, borné par les rues Customhouse, Bienville, Bourgogne et Remparts, sur un croquis et certificat d'arpentage tiré par J. A. D'Hemecourt le 19 février 1872, annexé à un acte de vente passé devant Michel Dejean, le 6 octobre 1891, d'après lequel dit croquis le dit lot mesure en mesure américaine, quatre-vingt six pieds, un pouce et quatre lignes (86' 1" 4") de face sur la rue Customhouse, par cent vingt sept pieds, quatre pouces (127' 4") de profondeur, façant la rue Bourgogne, formant l'angle des deux rues.

CONDITIONS — Comptant. l'acheteur devra assumer les impôts pour 1915. Acte de vente devant Antoine J. Rossi, notaire public, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt exigés au moment de l'adjudication. L'acheteur devra payer les impôts de revenu nécessaires.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs
DUFOUR & DUFOUR, CHARLES ROSEN, AB
[illegible] FOGOLO, CHARLES T. DENECHAUD
Avocats jan 2,3,10,17,24,31 fév—3

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Georget nan — No. 110,037 de la Cour Civile de District, Division B

JOLI SIMPLE COTTAGE

1922 RUE CADIZ

Entre Dryades et Sud Rampart

Aux Enchères

MERCREDI, 27 janvier, 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, vendra aux enchères publiques en vertu d'un ordre signé le 21 décembre 1914 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans, Division B, dans l'affaire et dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante, savoir

Un certain lot de terre ensemble avec tous les bâtiments et améliorations y appartenant et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le sixième District de la ville dans l'Ilet borné par les rues Dryades, Nord Rampart, Cadiz et Andry, accidentel [illegible] et désigné par le lot 10 partie de l'ancien lot 6, et mesure trente trois pieds de face sur la rue Cadiz sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, que l'on verra plus amplement en consultant le plan de Lewis, voyer, annexé à un acte de vente de William J. Davey à Mme Marguerite Burkhardt, la veuve de John Folger, passé devant R. H. Downing, notaire public, le 2 avril 1906. Les améliorations consistent en un cottage simple contenant chambres, etc., etc ohm sous le numéro municipal 1922 rue Cadiz.

CONDITIONS — Comptant: l'acte de vente devra être passé devant Louis B. Alba, Esq., notaire public, aux frais de l'acheteur. Dix pour cent de la somme d'achat au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER,
G. G. KRONENBERGER, Encanteurs.
Avocat. déc 27 jan 3,10,17,21,27

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession d'Anthony Montreone.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 105,127 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par James D. Kenney, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
F. HOWARD McCALEB, Avocat.
Jan—10,23,28

Succession de Mlle Catherine Cook.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 110,763 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et le tableau des créanciers présenté par Peter J. Flanagan, administrateur public, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. D. DIMITRY, Avocat.
Jan—15,19,21

VENTES AUX ENCHERES.

Par STROUDBACK & LATTER

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de David J. Ramelli — No. 107,969 — Cour Civile de District, Division F — Lots de valeur du Troisième District, à lots sur France, entre N. Robertson et N. Claiborne, en l'Ilet Lesseps. Propriete de choix à Slidell, Inc., située sur la rue Frédy entre Troisième et Quatrième.

Aux enchères, MERCREDI, 17 février 1915, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, vendra aux enchères publiques à la date [illegible] en vertu d'un ordre signé [illegible] par l'Hon. George H. Theard, juge de la Cour Civile de District [illegible] dans la cause ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante, savoir:

Quatre certains lots de terre situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, en l'Ilet borné par les rues Frédy, Lesseps, N. Robertson et l'avenue N. Claiborne [illegible] 1914 [illegible] à l'acte ci-dessus intitulé [illegible] mai 1912. D'après le dit croquis [illegible] sont désignés par les numéros [illegible] neuf et mesurant chacun [illegible] face à la rue Frédy [illegible] derrière par une profondeur entre lignes parallèles de cent huit pieds [illegible] lot numéro neuf étant le plus près [illegible] vant d'une largeur de soixante dix [illegible] deux pouces et cinq lignes de [illegible] Fabregat [illegible] de Josephine Moschetti [illegible] du David J. Franchi, pendant le [illegible] commencant du existant entre [illegible] et Romeville [illegible] Felix J. Dreyfous [illegible] registre [illegible] folio 97.

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comme combiné lot No. 12 en l'Ilet No. 50 de la Bourgogne Addition à [illegible] Slidell Paroisse St. Tammany, [illegible] No. 10 qui contient [illegible] Quatrième et [illegible] Avenue Terry. Le dit lot No. 12 a un [illegible] sur l'avenue Teddy de 50 pieds et s'étend vers le Nord en trois lignes parallèles [illegible] distance de 110 pieds d'après un plan officiel de la ville de Slidell, Inc., étant une part et une parcelle de cette terre transférée par Oscar H. Brugier à [illegible] Mme A. Vendée Buffon, veuve de feu Romain F. Brugier, d'après enregistrement au livre [illegible] à la page 490, etc., dans les enregistrements officiels de la Paroisse de St. Tammany, La.

CONDITIONS — Comptant. l'acheteur devra payer l'acte de vente qui sera passé devant H. J. Dufo notaire, et fera dix pour cent comptant de dépôt au moment de l'adjudication et en outre l'acquéreur devra assumer toutes les taxes pour l'année 1914.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs
J. F. FCHEZABEL, Avocat
jan 17,24,31 fév—7,14,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Wm. A. McKechan — No. 107,980 Cour Civile de District, Division E.

Deux lots au coin de Flood et Derbigny

Aux enchères MERCREDI, 17 février 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, 318 rue Baronne

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, vendra aux enchères publiques à la date ci-dessus indiquée, en vertu d'un ordre signé le 12 janvier 1915 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District Paroisse d'Orleans Division E, dans la cause ci-dessus intitulée et numérotée, le suivant à savoir

Deux certains lots de terre dans le Deuxième District de cette ville, en l'Ilet borné par les rues Flood, N. Derbigny, N. Roman et l'avenue Caffin, désignés comme lots [illegible] d'après un croquis de [illegible] Lewis en date du 6 mai 1910, d'après lequel les dits lots se touchent et mesurent à savoir: Lot 1 faisant le coin des rues Derbigny et Flood mesurant 31 pieds [illegible] face à la rue Flood [illegible] Flood par 115 pieds [illegible]

CONDITIONS — Comptant [illegible] John Wagner [illegible] Acte [illegible] Dix pour cent de dépôt [illegible] au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs
FRANK VIDRINE, Avocat
jan 17,24,31 fev [illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Marie Dastugue, Femme Decédée d'Eugène [illegible]

No. 111,482 — COUR CIVILE DE DISTRICT DIVISION D

Vente de propriétés de choix du Troisième District.

Cottage simple, 2561 rue Bruxelles, entre Law et Hope; terrain 6x110.

Deux cottages simples, angle Broad et Hope.

Trois lots sur la rue Bruxelles, entre Broad et Hope; chacun 31' 11" 3"x110.

Aux enchères, MERCREDI, 10 février 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, vendra aux enchères publiques, à la date ci-dessus indiquée, en vertu d'un ordre signé le 5 janvier 1915 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orleans, Division D, dans la cause ci-dessus intitulée, la propriété suivante, savoir:

Il est certain lots de terre situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, en l'Ilet borné par les rues Law, Broad, Hope et Bruxelles, désignés par les Nos. six et sept de l'Ilet ancien No. 30, maintenant No. 158, les dits lots mesurent chacun trente deux pieds face à la rue Bruxelles, par cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles égales en mesure américaine.

CONDITIONS — La moitié ou plus comptant et le reste, s'il y en a un, à un an de crédit, au choix du ou des acheteurs, le crédit de la dite vente sera garanti par des billets du ou des acheteurs à son ordre et par lui endossé, et portant huit pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication, jusqu'à complet paiement et assuré par hypothèque spéciale et bien du vendeur et le privilège sur la propriété vendue avec la clause de "non alienando", et toutes les sécurités habituelles; dix pour cent d'honoraires pour l'avocat en cas de procès; la dite propriété devant être assurée par le ou les acheteurs et la police d'assurance devant être transférée au détenteur des billets et le ou les acheteurs ayant à payer en sus du montant de son enchère tous les impôts de l'Etat sur la propriété dès ou exigibles en l'année 1914. L'acte de vente devant être passé devant Fred Dreibel, notaire, aux frais de l'acheteur. Dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
W. ALEXANDER DIBINS, Avocat.
jan—10,17,24,31 fev—7,11

VENTES AUX ENCHERES.

Par CARRERE & CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme A. J. Perry.

COUR CIVILE DE DISTRICT DIVISION [illegible]

[illegible] pour obtenir [illegible] Paroisse d'Orléans, Division [illegible] Edward Carrere, encanteur dûment [illegible] et pour la Paroisse d'Orléans, [illegible] de la Nouvelle-Orléans, procéderai à vendre aux enchères publiques un lot de billets hypothécaires et autres, d'après l'inventaire [illegible] au dossier, VENDREDI, 22 janvier [illegible] à dix heures et demie du matin, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de la ville.

CARRERE & CARRERE, Encanteurs
jan 10,17,22

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE

Actions en litige

KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 330 rue Carondelet, JEUDI, 28 janvier 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, seront vendus aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 21 décembre 1914 de l'Hon. Geo. H.